

MERCREDI 4 AOUT  
JOURNEE À SAINT-MALO  
ORGANISÉE PAR LA  
MUNICIPALITÉ  
TARIF 5 €  
CONTACT EN MAIRIE

# Vezin-le-Coquet

## L'Hebdo

n°27

Vendredi 9 juillet 2010

Tél. : 02 99 64 52 78  
www.vezinlecoquet.fr

### ► INFORMATIONS COMMUNALES

#### • PLAN D'ALERTE EN CAS DE CANICULE

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

**Recommandations** : rafraîchir son corps en le mouillant et en assurant un courant d'air.

Pour les adultes et les enfants : boire beaucoup d'eau.

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

ou consultez [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)

Un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées (65 ans et plus) et les personnes handicapées qui en font la demande, est à disposition à l'accueil de la mairie. Ce registre servira essentiellement en cas de déclenchement d'un plan d'alerte canicule.

#### • HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée le samedi matin du samedi 10 juillet au samedi 21 août. Reprise le samedi 28 août.

#### • HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MEDIATHEQUE

Du 12 juillet au 21 août inclus, la médiathèque sera fermée les samedis et fermera les vendredis à 19h au lieu de 21h.

#### • L'HEBDO

Le prochain numéro de l'hebdo paraîtra le vendredi 20 août. Les articles sont à déposer pour le mardi 17 août.

#### • COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En raison du mercredi 14 juillet férié, la collecte des ordures ménagères est repoussée au jeudi 15 juillet.



#### • PERMANENCES EN MAIRIE

Samedi 28 août : Isabelle Barbier

Finances - Administration Générale - Personnel

- **Sécurité Sociale (10h-12h)** : lundi 6 septembre.

Pendant la période estivale : soit le 3646 ou par courrier : CPAM d'Ille-et-Vilaine - Cours des Alliés - 35024 Rennes - Cedex 9. Permanence la plus proche : Rennes Villejean (dalle Kennedy) de 8h à 17h.

- **Permanence CIAS (14h-15h)** : pas de permanence en juillet et août. Contact : ☎ 02 23 41 28 00.

#### • PERMANENCE MAISON COMMUNALE

Amis de la Santé (19h-20h) lutte contre l'alcoolisme

Permanences : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi du mois.

#### • UNE JOURNÉE À SAINT-MALO MERCREDI 4 AOUT

La municipalité organise un déplacement en autocar à Saint-Malo à l'attention des Vezinois (quel que soit leur âge), le mercredi 4 août (départ à 9h, retour vers 18h, parking du centre commercial).

L'autocar déposera les participants à proximité d'Intra muros.

La journée sera libre sur place. Une participation de 5€ sera demandée (coût du transport).

Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au jeudi 29 juillet 2010 inclus (du lundi au vendredi aux heures d'ouverture).

Le paiement s'effectuera, lors de l'inscription, par chèque (à l'ordre du Trésor public) ou en espèces.

Précision : seuls les mineurs accompagnés d'un adulte seront acceptés. Contacts en mairie au ☎ 02 99 64 52 78.



### ► ACTIVITÉS COMMUNALES

#### • MEDIATHEQUE

Exposition du Club Photo Vidéo

Tout l'été, la médiathèque accueille, aux heures d'ouverture habituelles, l'exposition photos « Ombre et lumière ». Celle-ci rassemble 24 clichés (en grande partie au format A3) réalisés par les membres du Club Photo Vidéo.

Comme chaque année nous vous proposons d'avoir une pensée pour la médiathèque pendant les vacances.

Cette année, le thème retenu est : « Les douceurs de l'été ». Libre à vous de nous envoyer ou de nous apporter ce qui pour vous symbolise l'été. Il peut s'agir d'un objet, d'une carte postale, d'une photo... Peu importe, nous vous faisons confiance !

Et nous vous donnerons rendez-vous en septembre pour une soirée estivale à la médiathèque autour de ce que nous aurons récolté grâce à vous.

**Présélection Prix Ados 2011** : afin de sélectionner, parmi les romans français parus en 2009, les 10 titres qui seront en lice au prochain Prix Ados, la médiathèque vous propose de lire quelques titres et de les noter.

Après de longs mois sans mise à jour, le catalogue en ligne de la médiathèque est à nouveau opérationnel à cette adresse : <http://vezinlecoquet.agate-sigb.com/rechercher/portail.php>

Il vous y est possible de consulter le catalogue de la médiathèque ou encore de vous identifier afin de connaître la situation de votre compte. Veuillez nous excuser pour les désagréments causés par ces problèmes techniques que nous espérons définitivement résolus.

## • L'ACCUEIL DE LOISIRS – LES KORRIGANS



Les 3/10 ans contact :

Gwénaëlle Delonglée ☎ 02 99 64 79 50.

**Club J (CM2/6<sup>ème</sup>) : ouvert en juillet et du 23 au 27 août.**

Possibilité d'accueil aux korrigans des CM2 les trois premières semaines d'août.

**Contact :** Yann Le Devehat ☎ 02 99 64 78 50 ou ☎ 02 99 64 79 50.

**Mél :** leskorrigans@ville-vezinlecoquet.fr

Retrouvez tous les programmes de l'Accueil loisirs « les Korrigans » sur notre site Internet : [www.vezinlecoquet.fr](http://www.vezinlecoquet.fr) (rubrique enfance).

## • ANIMATION JEUNESSE

➤ Le Loc'nness - Été 2010

**Ouverture du 12 au 23 juillet et du 30 août au 3 septembre**

**Vacances d'été :** vous pouvez consulter le programme des animations d'été sur le site de la Mairie [www.vezinlecoquet.fr](http://www.vezinlecoquet.fr) à la rubrique jeunesse.

**Contact :** Loïc Belhomme : ☎ 02 99 64 78 50

**Mél :** localjeunes@ville-vezinlecoquet.fr

## ► INFORMATION SCOLAIRES

### • ÉCOLE NOTRE-DAME

Les résultats de la tombola

1<sup>er</sup> lot : 1 Wii noire - Charles Michaux n°3913.

2<sup>ème</sup> lot : 1 appareil photo numérique - William Kamkasomphou n°2662.

3<sup>ème</sup> lot : 1 smartbox séjour et table régionale - Damien Chatel n°3980.

4<sup>ème</sup> lot : 1 GPS Mappy - Yvette Louazel n°1543

5<sup>ème</sup> lot : 1 trousse bien être - Martine Chatel n°3958.

## ► INFORMATIONS CULTURE ET LOISIRS

### • CLUB DES VIEUX AMIS

Réouverture du club : **jeudi 2 septembre** à 14h, salle polyvalente.

**Infos : Forum le samedi 4 septembre ; participation du club à la journée des associations, de 14h à 18h, au complexe sportif.**

### • VEZIN ACTIVITÉS LOISIRS

**Pas d'activités en juillet et août. Reprise le 7 septembre.**

**Participation au Forum des associations  
Le samedi 4 septembre.**

## ADRESSES UTILES - ÉTÉ 2010

### Pharmacies de garde :

#### JUILLET

**11/07 :** Coatmelec - Saint-Grégoire ☎ 02 99 23 38 02

**14/07 :** Guiraud - Pacé ☎ 02 99 60 68 48

**18/07 :** Cousin-Delalande - St Gilles' ☎ 02 99 64 65 58

**25/07 :** Delmeasure - Pacé ☎ 02 99 60 61 13

#### AOÛT

**01/08 :** Siboni – Montreuil-le-Gast ☎ 02 99 66 93 62

**08/08 :** Jaouen - Vezin-le-Coquet ☎ 02 99 64 76 76

**15/08 :** François - Montgermont ☎ 02 99 68 96 61

**22/08 :** Hamon - Cousanca - Melesse ☎ 02 99 66 11 64

**29/08 :** Le Gueil - Saint-Grégoire ☎ 02 99 68 95 57

**05/09 :** Leray - Melesse ☎ 02 99 66 95 00

*Info : Partout en Bretagne, pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (0,34€ la minute depuis un poste fixe)*

**Pharmacie Jaouen ☎ 02 99 64 76 76 (ouvert tout l'été)**

**Horaires d'été du samedi 10 juillet au samedi 28 août** (du lundi au vendredi de 9h – 12h30 / 15h00 – 19h30), le samedi matin de 9h à 12h30.

**Pharmacie Vouaux ☎ 02 99 64 56 33 (ouvert tout l'été)**

**Horaires d'été du lundi 12 juillet au samedi 21 août** (le matin de 9h à 12h du lundi au samedi - l'après-midi de 15h à 19h du lundi au vendredi).

### Médecin

☎ Centre 15 - Urgences Rennes Ouest

☎ 02 99 64 70 10 (Dr Chevalier - absent du 19 juillet au 7 août inclus)

☎ 02 99 64 76 12 (Dr Chauvin - absent jusqu'au 19 juillet inclus)

☎ 02 99 64 57 25 (Dr Yvon - absent du 12 au 31 juillet inclus)

☎ 02 99 64 79 06 (Dr Roussel-Dessieux - absente du 31 juillet au 22 août inclus)

### Ambulance Urvoix

☎ 02 99 64 12 49 - 02 99 64 75 75 (24h/24 et 7j/7)

### Infirmière

☎ 02 99 54 06 13

### Ostéopathe

☎ 02 99 64 75 91 (Mme Boucher - ouvert tout l'été)

### Dentiste

☎ 02 99 64 73 33 (Congés du 19 juillet au 13 août inclus)

### Chirurgien dentiste

☎ 02 99 67 46 27 (sur répondeur ou le centre 15)

### Kinésithérapeutes

☎ 02 99 64 50 51 (M. Le Turdu - ouvert tout l'été)

☎ 02 99 64 52 95 (Mme Bourihis - M Corcuff - ouvert tout l'été)

☎ 02 99 64 78 00 (Mme Gaborit - congés du 26 juillet au 7 août)

### Pédicure podologue

☎ 02 99 64 78 78 (Mme Macher - ouvert tout l'été)

### Orthophoniste

☎ 02 99 64 76 08 (Mme Bianic - Congés du 13 juillet au 16 août inclus)

### Cabinet vétérinaire Ker Loen

☎ 02 99 64 58 36 (Dr Koller Martin - absent du 9 au 22 août)

### Gendarmerie

☎ 02 23 48 37 50

# Compte-rendu succinct du conseil municipal - Séance du 28 juin 2010

10. 53 URBANISME - AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT Accessibilité de la voirie - Plan de mise en accessibilité

La loi 2005-12 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » oblige les communes à réaliser un Plan de Mise en Accessibilité portant sur la voirie, les espaces publics et les transports.

Un contrat a été passé avec le bureau d'études SOCOTEC, en octobre 2009, pour assister la Commune dans cette démarche.

En parallèle, une commission ouverte aux personnes extérieures a été créée pour réfléchir sur ce thème.

La commission a décidé de réaliser une étude sur l'axe central de la Commune et les accès vers les différents lieux publics et commerces. Une étude sommaire a été demandée pour les abords du complexe sportif.

Après plusieurs réunions et visites sur le terrain, un rapport de diagnostic des voiries a été établi par le bureau d'études. Celui-ci a été présenté par son Directeur lors de cette réunion de Conseil municipal. Il peut être consulté en Mairie.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (six abstentions) de prendre acte du rapport de diagnostic relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées présenté par la SOCOTEC.

10.54 ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE  
Répartition des charges de fonctionnement du Groupe Scolaire Eric Tabarly

En vertu de la loi du 22 juillet 1983 « lorsque les écoles maternelles et élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre Commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Les dépenses à répartir sont les seules dépenses de fonctionnement (entretien des locaux, frais de chauffage, eau, gaz et électricité, téléphone, rémunération des agents de services assistant les enseignants et des agents chargés du nettoyage des locaux) ainsi que les fournitures scolaires.

Compte tenu de ces éléments calculés par rapport au Compte Administratif, les montants sont les suivants pour l'année 2010.

	2006	2007	2008	2009	2010
Coût élève maternelle					
Fonctionnement	710.27 €	772.80 €	835.70 €	864.90 €	881.02 €
Fournitures scolaires	36.76 €	37.49 €	38.24 €	39.00 €	39.78 €
TOTAL	747.03 €	810.29 €	873.94 €	903.90 €	920.80 €
Coût élève élémentaire					
Fonctionnement	188.95 €	187.50 €	206.86 €	191.25 €	193.23 €
Fournitures scolaires	36.76 €	37.49 €	38.24 €	39.00 €	39.78 €
TOTAL	225.71 €	224.99 €	245.10 €	230.25 €	233.01 €

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider les montants des charges de fonctionnement du groupe scolaire « Eric Tabarly » pour l'année 2010.

10. 55 ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE Convention RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

Un certain nombre d'enfants du Groupe Scolaire « Éric Tabarly » (Elémentaire et maternelle) bénéficient des services du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté hébergé dans les locaux de l'école Suzanne Lacore à Saint-Jacques-de-la-Lande.

La Commune de Saint-Jacques-de-la-Lande prenant en charge les frais de fonctionnement de ce RASED, il est demandé aux Communes utilisatrices de Vezin-le-Coquet, Chavagne, La Chapelle-Thouarault, Le Rheu, L'Hermitage et Saint-Gilles une participation annuelle d'un euro par enfant scolarisé pour ces dépenses.

La convention est établie pour une période de trois ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012. Elle pourra être dénoncée par les Communes concernées par rapport au fonctionnement du RASED ou en cas de déménagement du RASED sur une autre Commune.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention RASED.

10-56 ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE  
Restauration scolaire / l'accueil de loisirs -  
Choix du prestataire

Le marché « restauration scolaire - Centre d'accueil de loisirs » arrive à son terme le 31 août 2010.

En prévision du renouvellement du marché, un avis d'appel à concurrence suivant la procédure adaptée conforme à l'article 28 du code des Marchés Publics a été lancé (Avis du 27 avril 2010, publié dans le journal Ouest-France le 29 avril 2010 et sur le site internet de la Commune).

La Commission « Enfance - Education - Jeunesse », lors de sa réunion du 9 juin 2010, a décidé de retenir les propositions suivantes :

- la solution de base (enfants – adultes – enfants et animateurs du CLSH - et personnel de service du restaurant),
- la variante (fromage à la coupe une fois par semaine),
- Repas Bio (une fois par mois).

Suite à l'analyse des offres par la commission, il est proposé de retenir la société SODEXO.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à passer le marché « restauration scolaire – accueil de loisirs » avec la Sté SODEXO pour une période annuelle à compter du 1er septembre 2010.

10.57 FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE –  
PERSONNEL - Syndicat des eaux de Pacé,  
Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet  
Désignation d'un suppléant

M. MOULLEC a fait connaître son souhait de démissionner de sa fonction de suppléant au sein du Syndicat des eaux de Pacé, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet.

Après appel de candidature, M. BILLY a fait part de sa candidature.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner M. BILLY pour assurer la fonction de délégué suppléant au sein du Syndicat des eaux de Pacé, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet.

10.58 FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE –  
PERSONNEL Création d'un poste d'adjoint  
technique 2<sup>ème</sup> classe

Le contrat d'un agent actuellement en poste au service Vie associative arrive à échéance.

La municipalité souhaitant maintenir cet agent en poste, il est proposé de l'intégrer dans les effectifs du personnel titulaire de la Mairie.

La commission « Administration Générale – Finances – Personnel », réunie le 17 juin 2010, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

10.59 FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE-  
PERSONNEL Transformation de poste suite  
à avancement de grade

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 22 mars 2010, un changement de grade est intervenu pour un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Il convient de transformer le poste existant.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de transformer un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

10.60 FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE -  
PERSONNEL Création d'une régie de recettes

La Municipalité souhaite organiser des sorties loisirs à destination des Vezinois. Dans le cadre de cette activité, le service Communication est appelé à encaisser les prix des sorties et à cet effet une régie de recettes est nécessaire.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer une régie pour l'encaissement des recettes qui seront perçues dans le cadre des sorties organisées par la Commune de Vezin-le-Coquet.

10-61 COMMUNICATION  
Sortie loisirs à l'attention des Vezinois

Afin de créer du lien social et de proposer une animation permettant aux Vezinois de se rencontrer cet été, la commission « communication », réunie le 1<sup>er</sup> juin 2010, a proposé d'organiser une sortie en car à Saint-Malo à l'attention des Vezinois. Cette sortie aura lieu le mercredi 4 août 2010. Le nombre d'autocars sera fonction du nombre de personnes inscrites. Chaque car pourra accueillir une soixantaine de personnes. Il est proposé d'appliquer une participation de 5 € par personne, quel que soit l'âge. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer une participation de 5€ par personne correspondant au coût du transport en autocar, et ce quel que soit l'âge de la personne.

10-62 VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS  
Forum des associations : repas des bénévoles

Dans le cadre du Forum des Associations, prévu le 4 septembre 2010, la Municipalité organise un repas en faveur des bénévoles. Il est proposé d'appliquer une participation aux conjoints des bénévoles, de 5 € par personne. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (une abstention) d'appliquer une participation de 5€ aux conjoints des bénévoles pour le déjeuner qui aura lieu lors du Forum des associations le 4 septembre.

*Le compte rendu officiel du Conseil Municipal sera disponible en Mairie après validation des élus lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.*

Monsieur le Maire, les élus, les associations  
et le personnel communal vous souhaitent  
à tous de bonnes vacances !